

## **Quel est le raisonnement de Santé Canada pour proposer l'interdiction de la cigarette au menthol et où est la cohérence?**

*Le gouvernement adopte des approches diamétralement opposées face à la marijuana et aux cigarettes mentholées – en dépit d'un même objectif avoué.*

**Montréal (Québec), le 19 janvier 2017** -- Santé Canada abandonne toute prétention à une prise de décision fondée sur des données probantes et à une cohérence dans les règlements quand le ministère cherche à bannir les cigarettes au menthol tout en voulant, parallèlement, légaliser la marijuana, et ce, en invoquant une même volonté de protéger les jeunes dans les deux cas.

« Le gouvernement affirme qu'il veut bannir les cigarettes au menthol pour protéger les jeunes. Or, en voulant légaliser la marijuana, le gouvernement – y compris le premier ministre – déclare que la prohibition ne fonctionne pas. Ainsi, les cigarettes au menthol seront interdites pour en restreindre l'accès aux jeunes, tandis que la marijuana est sur le point d'être légalisée, aussi pour en restreindre l'accès aux jeunes. Comment l'interdiction d'un produit et la légalisation de l'autre peuvent-elles toutes deux protéger les jeunes? » s'interroge Éric Gagnon, directeur des affaires générales et externes chez Imperial Tobacco Canada Limitée.

Imperial soumettait ces commentaires hier à Santé Canada en réponse à la consultation sur le projet de règlement visant l'interdiction des cigarettes mentholées, à laquelle s'était opposé Santé Canada lorsque les produits du tabac aromatisés ont d'abord fait l'objet d'une restriction en 2009, puis à nouveau en 2014.

Contrairement au manque de données justifiant l'interdiction concernant les cigarettes au menthol, il existe des preuves accablantes démontrant que, chez les jeunes, les niveaux de consommation de la marijuana sont nettement plus élevés que ceux de la cigarette, au menthol ou non.

L'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves, menée par Santé Canada en 2014 et 2015 et diffusée en septembre 2016 révélait que, parmi les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, le pourcentage de fumeurs occasionnels ou quotidiens atteignait un bas niveau record de 3 %, tandis que 17 % des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année affirmaient avoir consommé du cannabis au cours de l'année précédente.

Au même moment, Santé Canada refuse d'agir sur l'enjeu du tabac illégal. Il y a déjà deux fois plus de marques illégales de cigarettes mentholées actuellement disponibles sur le marché de contrebande que sur le marché légal du tabac.

« Si Santé Canada cherchait réellement à exercer un contrôle sur les produits de tabac, le ministère se concentrerait sur le marché illégal au lieu de se contenter de calmer les lobbyistes radicaux pour le contrôle du tabac. Par conséquent, le gouvernement s'apprête à donner aux fabricants illicites le monopole des cigarettes au menthol, vendues à des prix dérisoires sans aucun cadre réglementaire », affirme monsieur Gagnon.

Pour consulter le document d'Imperial Tobacco Canada (version anglaise) soumis à Santé Canada, visitez [ce lien](#).

-30-

**Contact média :**

Marie-Emmanuelle Khoury  
Torchia Communications  
514 288-8290, poste 214  
[mekhoury@torchiacom.com](mailto:mekhoury@torchiacom.com)

Kathleen Stelmach  
Torchia Communications  
416- 341-9929, poste 227  
[kathleen@torchiacom.com](mailto:kathleen@torchiacom.com)